

### **ANNEXE 3 : L'IMMIGRATION**

Une fois la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale finie, la Belgique reçoit plusieurs décennies d'immigration<sup>1</sup> étrangère, intégrant majoritairement des travailleurs issus du bassin méditerranéen. Beaucoup d'entre eux sont arrivés pour travailler dans les entreprises lourdes (mine, sidérurgie, etc) et ce, dans le contexte d'arrangements avec des pays tels que l'Italie, le Maroc et la Turquie. Suite à un engagement dynamique et aux chocs pétroliers, le gouvernement belge instaura une nouvelle politique. Cette dernière consistait à ne plus embaucher de manière active des travailleurs étrangers. La population immigrée présente en Belgique augmente toujours et ce, notamment par le regroupement familial et l'entrée d'une nouvelle vague de réfugiés (Lafleur & Marfouk, 2017). Les 2 raisons légales de migration les plus souvent rencontrées sont les motivations professionnelles et le regroupement familial (Lorant & al, 2011). Il faut savoir que la Belgique ne possède pas de recensement quant à l'appartenance ethnique et la seule source à sa disposition est la nationalité ou l'endroit de naissance (Lorant & al, 2010).

En 2010, la population étrangère était de 9.76% (1.057.666 personnes) de la population totale belge. Cette donnée ne comprend pas les demandeurs d'asile. On retrouve plus de 30% d'étrangers à Bruxelles, 6.4% en Flandre et 9.5% en Wallonie (SPF Economie, 2011, cité par Lorant & al, 2011). 68% des étrangers de Belgique proviennent de l'Union Européenne (Perrin, 2006, cité par Lorant & al, 2011). Concernant les nationalités non-européennes, on retrouve les Marocains (81 943 personnes en 2010), les Turcs (39 551) et les Congolais (18 056). En 2007, ces trois nationalités correspondaient à 37.6% des naturalisations, soit 13.554 personnes ont contracté la nationalité belge pour 36.063 naturalisations (SPF Economie 2008, cité par Lorant & al, 2011). En 2010, la proportion de femmes dans les minorités ethniques était de 520.433, soit 49,2 % de la population étrangère (SPF Economie 2011, cité par Lorant & al, 2011).

En 2012, la population d'origine étrangère présente en Belgique était de 1.169.064 personnes. En tête de liste des pays européens, on retrouve les Italiens (159.727), Français (149.994) et Néerlandais (141.178). Parmi les non-européens, on trouve les Marocains (86.054), les Polonais (53.075) et les Turcs (39.430). La population étrangère est fluctuante selon les régions. En effet, on note 32.6% de personnes étrangères à Bruxelles, 9.7% en Wallonie et 7.1% en Flandre. Il importe de noter que ces proportions concernent les personnes qui ont la nationalité étrangère et n'incluent pas ceux qui possèdent la naturalisation (Vassart, 2013).

En 2016, la population immigrée (personnes nées à l'étranger) présente en Belgique est de 1.812.409 personnes. Ce chiffre s'est vu accroître de 68% en l'espace de 15 ans, avec 1.080.790 personnes en 2001. La proportion de personnes immigrées dans la population totale a viré de 10.5% à 16.1%. (Lafleur & Marfouk, 2017). En Flandre, on compte 41.7% des

---

<sup>1</sup> Un immigré est « toute personne qui vit dans un pays dans lequel elle n'est pas née, quelle que soit sa nationalité à la naissance ou sa nationalité actuelle » (ONU, 2015, cité par Lafleur & Marfouk, 2017, p.19).

immigrés (756.602 personnes), 29.2% (529.084) à Bruxelles et 29.1% (526.723) en Wallonie. Par rapport à la population totale par région, on note 11.7% en Flandre, 44.5% à Bruxelles et 14.6% en Wallonie. De plus, en région flamande, les 3 pays d'origine majoritaires sont les Pays-Bas, le Maroc et la Turquie et déterminent 32 % de la population immigrée. En région wallonne, on retrouve la France, l'Italie et le Maroc et constituent 42 % de la population immigrée. À Bruxelles, il y a le Maroc, la France et la Roumanie, et correspondent à 35 % de la population immigrée (Lafleur & Marfouk, 2017).